

Strasbourg, le 30 septembre 2005 [tpvs12f_2005.doc]

T-PVS (2005) 12

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

Réunion du Bureau

Strasbourg, le 15 septembre 2005

RAPPORT DE LA REUNION

Note du Secrétariat établie par la Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel

1. Adoption de l'ordre du jour

M^{me} Véronique Herrenschmidt, Présidente du Comité permanent de la convention, ouvre la réunion le 15 septembre 2005 et souhaite la bienvenue aux membres du Bureau : M. Jon Gunnar Ottosson, Vice-Président et M^{me} Ilona Jepsen, ainsi qu'aux représentants du Secrétariat.

Le projet d'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'annexe 1.

La liste des participants fait l'objet de l'annexe 2.

2. Informations générales

M. Eladio Fernández-Galiano informe le Bureau qu'il a été promu Secrétaire exécutif de l'Accord partiel « Europa Risques majeurs » et présente Mme Elda Moreno qui le remplacera à la tête de la Division du patrimoine naturel et de la diversité biologique.

Il expose les résultats du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe qui s'est tenu à Varsovie les 16 et 17 mai 2005.

Un plan d'action qui fixe les priorités principales du Conseil de l'Europe pour les années à venir a été tracé. Le développement durable est l'une des actions proposées pour « renforcer la sécurité des citoyens européens ».

Il est mentionné dans ces termes :

« 7. Promouvoir le développement durable :

Nous nous engageons à améliorer la qualité de vie de nos citoyens. Le Conseil de l'Europe continuera donc, sur la base des instruments existants, à développer et à soutenir des politiques intégrées dans les domaines de l'environnement, du paysage, de l'aménagement du territoire ainsi que de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles, dans une perspective de développement durable. »

Il en résultera un renforcement des moyens destinés à promouvoir le développement durable, notamment dans le domaine de l'éducation.

Le Bureau prend note de ces informations et estime que les changements intervenus constituent une opportunité de faire un lien entre les activités en matière de biodiversité et l'accord partiel.

3. Evolution du Programme d'activités 2005

Le Secrétariat présente l'état d'avancement du programme de travail pour 2005.

a. Suivi de l'application juridique de la convention

Les rapports biennaux 2001-2002 et 2003-2004 seront présentés à la prochaine réunion du Comité permanent.

Les rapports sur la mise en œuvre de la convention en Hongrie et au Royaume-Uni sont dispnibles.

Aucun autre rapport n'a pu être entrepris faute de moyens financiers suffisants.

b. Conservation des habitats naturels – Réseau Emeraude

Trois ateliers de lancement ont été organisés en Bosnie-Herzégovine, en Serbie et Monténégro et en Azerbaïdjan.

Le développement du Réseau Emeraude dans les Balkans se fait en colaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement afin d'assurer une cohérence avec Natura 2000.

Le travail d'identification des sites devrait être achevé d'ici fin 2006.

La prochaine réunion du Groupe d'experts Emeraude se tiendra à Strasbourg les 10 et 11 octobre 2005, conjointement avec celle du Comité d'experts pour la constitution du Réseau écologique paneuropéen (STRA-REP).

Parmi les points qui seront discutés figurent :

- la possibilité de lancer une réflexion sur la mise en œuvre du Résau Emeraude dans les pays d'Afrique sub-saharienne;
- les principes pour valider les sites désignés.

Le Bureau se félicite de l'extension et du dynamisme du Réseau Emeraude. Il est d'avis qu'il conviendrait de le valoriser au niveau international et le promouvoir pour d'autres continents.

Bien que conscient des difficultés que traverse actuellement la division qui fonctionne en nombre réduit et avec des moyens financiers limités, il charge néanmoins le Secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser un *side-event* pour la prochaine réunion des parties à la Convention sur la diversité biologique.

c. Suivi des espèces et incitation à la conservation

- Espèces exotiques envahissantes

L'atelier sur les plantes envahissantes dans les régions méditerranéennes a eu lieu du 25 au 27 mai 2005 à Montpellier.

Le Groupe d'experts sur les espèces exotiques envahissantes s'est réuni à Palma de Majorque du 9 au 11 juin 2005.

Un premier rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie européenne a été présenté. Compte tenu des difficultés que connaissent certains pays à élaborer leur stratégie nationale, il a été proposé d'organiser des ateliers afin de leur apporter une aide.

Le projet de recommandation sur le contrôle de l'écureuil gris et d'autres espèces exotiques d'écureuils en Europe, qui a été examiné, sera présenté au Comité permanent.

Le Bureau prend note de ces informations et souligne l'utilité de divulguer les expériences des différents pays montrant l'efficacité de certaines mesures ainsi que les erreurs à ne pas commettre. Il suggère de préparer un modèle de rapport-type sur les projets d'éradication contribuant ainsi à remplir l'Objectif 2010 visant à enrayer le déclin de la biodiversité, et de mener une réflexion pour l'Afrique.

- Conservation des invertébrés

Le Groupe de spécialistes sur les invertébrés s'est réuni à Strasbourg les 19 et 20 mai 2005 pour examiner le document préparé par M. John Haslett, contenant des éléments pour une Stratégie européenne sur la conservation des invertébrés (à l'exclusion des espèces marines).

Le consultant élaborera un premier projet de stratégie d'ici le mois de décembre 2005. Le Groupe de spécialistes se réunira en janvier 2006 afin de rédiger un deuxième projet qui sera transmis aux gouvernements et sera examiné par le Groupe d'experts de la convention en juin 2006. Un troisième projet sera présenté au Comité permanent pour adoption éventuelle en novembre 2006.

- Conservation des grands carnivores

Le Séminaire sur la gestion transfrontalière des populations de grands carnivores s'est tenu à Osilnica, en Slovénie, du 15 au 17 avril 2005.

Cette rencontre a fait, entre autres, ressortir la nécessité :

- d'adapter les plans d'action déjà existants aux différentes populations ;
- > de renforcer la collaboration entre les pays partageant des populations de grands carnivores.

Il a débouché sur un projet de recommandation qui sera présenté au Comité permanent.

La Vice-Présidente, Mme Ilona Jepsen, informe le Bureau que la Commission européenne préparera des lignes directrices sur ce sujet.

L'étude qui avait été demandée par le Comité permanent à sa dernière réunion, suite à la proposition de la Suisse d'inclure le loup à l'Annexe III de la convention, est en cours de rédaction.

Les deux consultants qui ont été chargés de rédiger les parties juridique et scientifique remettront prochainement leurs rapports.

Le Bureau prend note de ces informations et insiste sur l'importance de disposer rapidement d'un tel travail qui servira de base à la discussion qui aura lieu sur ce thème à la prochaine réunion du Comité permanent.

d. Conservation des tortues marines

La 2^e Conférence méditerranéenne sur les tortues marines s'est tenue à Kemer, Antalya (Turquie) du 4 au 7 mai 2005.

Initiative conjointe des Secrétariats des Conventions de Barcelone, de Bonn et de Berne, elle a été organisée en collaboration avec le Groupe de spécialistes de l'UICN sur les tortues marines avec le soutien du ministère de l'Environnement de la Turquie et le WWF-Turquie.

Le thème général était la biologie et la conservation des tortues marines en Méditerranée. Les travaux ont été structurés autour de cinq sessions : questions sociales et de réseaux, tortues en mer, populations nicheuses, écologie et ecophysiologie, gestion et conservation.

La prochaine conférence, qui sera organisée au niveau mondial, devrait se tenir en Grèce en 2007.

e. Production d'énergie éolienne et vie sauvage

Le Groupe *ad hoc* sur l'énergie éolienne et la conservation de la nature s'est réuni le 31 mai 2005 à la Commission européenne à Bruxelles.

La réunion était organisée par la DG-XI en étroite coopération avec le Secrétariat de la Convention de Berne. Le rapport sera présenté au Comité permanent pour information.

Une deuxième réunion aura lieu en 2006.

Le Bureau se félicite d'une telle initiative, importante contribution à la mise en œuvre de la Recommandation n° 109 (2004) sur l'atténuation des nuisances de la production d'énergie éolienne sur la vie sauvage, qui demandait au Secrétariat de développer des lignes directrices appropriées et de créer à cette fin un groupe d'experts.

f. Conservation de l'esturgeon européen

Les deux plans d'action préparés par les organisations techniques concernées sur l'esturgeon du Danube et sur l'esturgeon européen (*Acipenser* sturio) seront présentés à la prochaine réunion du Comité permanent.

Un atelier a été organisé à Petronell, en Autriche, les 6 et 7 juillet 2005 pour recueillir les informations et données nécessaires à la préparation du Plan pour l'esturgeon du Danube.

Il devrait servir d'instrument de référence pour les pays concernés pour coordonner leurs mesures de conservation.

g. Conservation des amphibiens et des reptiles

Les plans d'action portant sur deux espèces d'amphibiens menacées *Rana latesti* et le groupe d'espèces *Triturus cristatus* seront remis prochainement par le consultant, M. Anton Stumpel (Pays-Bas).

h. Mesures fiscales et économiques pour le soutien de la conservation des habitats

L'atelier sur les mesures fiscales et économiques pour le soutien de la conservation des habitats, en l'absence de moyens financiers suffisants, n'a pu être organisé en 2005. Il est reporté à 2006.

4. Mise en œuvre de la convention - Dossiers

4.1. Sites spécifiques - Dossiers ouverts

a. Péninsule d'Akamas (Chypre)

Les organisations non gouvernementales (ONG) ont informé le Secrétariat que les propositions concernant la péninsule d'Akamas, qui avaient été annoncées par le Gouvernement chypriote en 2004, n'ont toujours pas été publiées.

Le Bureau décide de garder le dossier ouvert.

b. Projet de voie navigable Danube-mer Noire dans l'estuaire de Bystroe (delta du Danube, Ukraine)

Le Secrétariat informe le Bureau qu'il ne dispose pas de nouvelles informations sur ce dossier. Il semblerait que le projet de construction de la voie navigable, qui avait fait l'objet de la Recommandation n° 111 (2004), ait été abandonné.

La Conférence internationale pour la conservation et le développement durable du delta du Danube, qui devait avoir lieu à Odessa du 5 au 9 septembre 2005, a été reportée.

Dans l'attente de nouvelles informations, le Bureau décide de garder ce dossier ouvert.

c. Projet de construction d'une autoroute traversant la gorge de Kresna (Bulgarie)

Le Secrétariat informe le Bureau que le Gouvernement bulgare et les ONG lui ont transmis leur rapport.

Il n'y a pas de développement significatif du projet de consruction de l'autoroute. Le *National Expert Council for Territorial Structure and Regional Policy of the Ministry of Regional Development and Public Works* (NECTSRP) a pris la décision de préparer un nouveau rapport détaillé d'étude d'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE).

En ce qui concerne le financement du projet, il pourra être fait appel à différentes sources de financement :

- budget de l'Etat ;
- > fonds de pré-accession;
- > fonds de cohésion (après l'acceptation de la Bulgarie dans l'Union européenne).

La procédure de déclaration en zone protégée de l'ensemble du site se poursuit. Un accord a été signé avec les ONG portant sur la réalisation d'actions communes.

Dans l'attente de la finalisation de la procédure, un décret du ministère de l'Environnement et des Eaux (MOEW) prévoit l'interdiction de certaines activités susceptibles d'être dommageables pour la biodiversité et l'évaluation de la région de la gorge de Kresna en tant que site potentiel pour Natura 2002 est en cours, avec le concours des ONG.

4.2. Dossiers éventuels

a. Protection de la tortue d'Hermann dans la plaine des Maures (France)

Le Secrétariat présente dans ces grandes lignes le rapport de la visite sur les lieux. Compte tenu des actions réalisées jusqu'à présent pour assurer la protection de la tortue d'Hermann, des connaissances sur la biologie de l'espèce et des pressions qui continuent à s'exercer sur la plaine des Maures; il est proposé une nouvelle approche plus globale des problèmes. Elle consiste à étoffer la protection de la zone centrale de la plaine des Maures, en créant un nouvel espace naturel protégé, basé sur un système de plusieurs noyaux d'habitas prioritaires organisés en réseaux et reliés entre eux par des espaces soumis à des servitudes permettant de gérer les fonctionnalités nécessaires en facilitant, notamment, un sytème d'échanges entre les noyaux vitaux.

Cette nouvelle approche a été discutée avec les différents interlocuteurs lors de la visite et a suscité un intérêt certain en tant que possibilité de résolution participative et efficace des problèmes liés à la protection des tortues.

b. Projet de transformation en musée d'un site important pour les chauves-souris (Pays-Bas)

Ce projet, qui visait à transformer en musée et centre pour visiteurs une partie des casemates de la ville de La Haye, avait fait l'objet d'une plainte en raison de l'importance de ce site pour la chauve-souris des marais et d'autres espèces hibernant dans ces abris.

Le Secrétariat vient d'être informé de la décision prise par la municipalité de La Haye de renoncer à ce projet, vue l'importance du site et suite aux pressions exercées tant par la Convention de Berne que par la Commission européenne et le Secrétariat d'EUROBATS.

Le Bureau se félicite de cette sage décision et décide de classer la plainte.

4.3. Visites sur les lieux

a. Projet d'installation d'un champ d'éoliennes à Balchik (Bulgarie)

A l'invitation des autorités bulgares, un expert, M. Guy Jarry (France), accompagné d'un membre du Secrétariat, se rendra sur les lieux du 27 au 29 septembre 2005.

Il aura pour mandat d'étudier les conditions de réalisation de ce premier parc d'éoliennes, situé le long d'un couloir de migration de première importance - la « Via Pontica ». Il examinera notamment la procédure d'approbation de l'Etude d'impact sur l'environnement (EIE) qui a été réalisée pour la première phase, et de rencontrer les différents interlocuteurs.

Le rapport sera présenté à la prochaine réunion du Comité permanent.

5. Suivi des recommandations – Evolution de la situation

5.1 Suivi des recommandations

a. Suivi de la Recommandation n° 107 (2003) concernant le barrage d'Odelouca (Portugal)

Il n'y pas d'information nouvelle concernant la mise en œuvre de la recommandation.

b. Suivi de la Recommandation n° 108 (2003) relative au projet de construction de la « Via Baltica » (Pologne)

Le Secrétariat ne dispose d'aucune information récente concernant la mise en œuvre de la recommandation.

c. Suivi de la Recommandation n° 90 (2001) relative à la capture, la mise à mort et au commerce illégaux d'oiseaux à Chypre

Le Bureau prend note des informations communiquées par les ONG qui demandent que ce point continue de figurer à l'ordre du jour du Comité permanent.

Malgré les améliorations constatées, le problème reste sérieux car les personnes se livrant à ces pratiques utilisent des procédures de plus en plus rusées et sont de mieux en mieux organisées.

Grâce à la bonne coopération entre les autorités britanniques et chypriotes, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées et de nombreux progrès ont été constatés. Une action plus énergique devrait cependant encore être menée à l'encontre des restaurateurs.

6. Proposition de programme d'activités pour 2006

Le Bureau apporte de légères modifications au programme d'activités présenté par le Secrétariat, qui s'inscrit dans la continuité de l'actuel programme de travail..

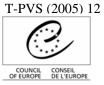
7. Projet d'ordre du jour pour la 25^e réunion du Comité permanent

Le Bureau prend connaissance du projet d'ordre du jour.

8. Questions diverses

Aucune autre question n'est soulevée.





ANNEXE 1

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 29 août 2005

Comité permanent **Réunion du Bureau**

Strasbourg, le 15 septembre 2005 (Salle 6, ouverture à 9 h 30)

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Informations générales
- 3. Evolution du Programme d'activités 2005
- 4. Mise en œuvre de la Convention: Dossiers
 - 4.1. Sites spécifiques Dossiers ouverts
 - Péninsule d'Akamas (Chypre)
 - O Ukraine : Proposition de voie navigable dans l'estuaire de Bystroye (delta du Danube)
 - O Bulgarie: projet de construction d'une autoroute traversant la Gorge de Kresna
 - 4.2. Dossiers éventuels
 - France : Protection de la tortue d'Hermann dans la plaine des Maures
 - O Projet de transformation en musée d'un site important pour les chauves-souris (Pays-Bas)
 - 4.3. Visite sur les lieux
 - Bulgarie: Construction d'éoliennes à Balchik sur la Via Pontica
- 5. Suivi des Recommandations Evolution de la situation :
 - O Portugal: barrage d'Odelouca [Recommandation n° 107 (2003)]
 - O Pologne: projet de construction de la 'Via Baltica' [Recommandation n° 108 (2003)]
 - O Chypre: capture, mise à mort et commerce illégaux d'oiseaux [Recommandation n° 90 (2001)]
- 6. Proposition de programme d'activités pour 2006
- 7. Projet d'ordre du jour pour la 25^e réunion du Comité permanent
- 8. Questions diverses





ANNEXE 2

Strasbourg, le 8 septembre 2005 [list part Bureau Septembre 2005.doc]

CONVENTION ON THE CONSERVATION OF EUROPEAN WILDLIFE AND NATURAL HABITATS CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL

Standing Committee / Comité permanent

Meeting of the Bureau / Réunion du Bureau

Strasbourg, le 15 septembre 2005 Palais de l'Europe, Salle 6

PROVISIONAL LIST OF PARTICIPANTS / LISTE PROVISOIRE DES PARTICIPANTS

FRANCE / **FRANCE** Mrs Véronique HERRENSCHMIDT, Responsable de la mission internationale, Direction de la nature et des paysages, Ministère de l'écologie et du développement durable,, 20, avenue de Ségur, F-75302 PARIS 07 SP

Tel: +33 1 42 19 19 48. Fax: +33 1 42 19 19 06 E-mail: <u>veronique.herrenschmidt@ecologie.gouv.fr</u> (E) (F)

ICELAND / ISLANDE Dr Jòn Gunnar OTTÒSSON, Director General, Icelandic Institute of Natural History, Hlemmur 3, 125 REYKJAVIK

Tel: +354 590 0500. Fax: +354 590 0595. E-mail: <u>jgo@ni.is</u> (E)

LATVIA/LETTONIE Ms Ilona JEPSEN, European Commission, Environment Directorate General B2, B2 Nature and Biodiversity, Avenue de Beaulieu 5, B-1160 BRUXELLES / Belgium. Tel: +32 2 296 91 49. Fax: +32 2 299 08 95. E-mail: Ilona.jepsena@cec.eu.int (E)

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

Council of Europe / Conseil de l'Europe, Directorate of Culture and Cultural and Natural Heritage / Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, F-67075 STRASBOURG CEDEX, France

Tel: +33 3 88 41 20 00. Fax: +33 3 88 41 37 51

Mrs Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Director General of Education, Culture and Heritage, Youth and Sport / Directrice Générale de l' Education, de la Culture et du Patrimoine, de la Jeunesse et du Sport

Mr Eladio FERNÁNDEZ-GALIANO

Tel: +33 3 88 41 22 59. Fax: +33 3 88 41 37 51. E-mail: eladio.fernandez-galiano@coe.int

Mrs Elda MORENO, Head of Natural Heritage Division / Chef de la Division du Patrimoine naturel Tel: +33 3 88 41 22 62. Fax: +33 3 88 41 37 51. E-mail: elda.moreno@coe.int

Mrs Françoise BAUER, Principal administrative assistant / Assistante administrative principale, Natural Heritage Division / Division du Patrimoine naturel

Tel: +33 3 88 41 22 61. Fax: +33 3 88 41 37 51. E-mail: françoise.bauer@coe.int

Mrs Hélène BOUGUESSA, Principal administrative assistant / Assistante administrative principale, Natural Heritage Division / Division du Patrimoine naturel

Tel: +33 3 88 41 22 64. Fax: +33 3 88 41 37 51. E-mail: helene.bouguessa@coe.int

Mrs Véronique de CUSSAC, Natural Heritage Division / Division du Patrimoine naturel Tel: +33 3 88 41 34 76 Fax: +33 3 88 41 37 51. E-mail: veronique.decusac@coe.int